



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AUTORISATION DE LA CARRIÈRE TERREAL DE VEXIN-SUR-EPTE

Évreux, le 19 mars 2024

Simon Babre, préfet de l'Eure, a signé l'autorisation d'exploiter la carrière d'argile par la société TERREAL à Vexin-sur-Epte. Cette carrière alimentera en argile l'unité de fabrication de tuiles plates de la société TERREAL aux Mureaux dans les Yvelines, dernière tuilerie en exploitation en Ile-de-France, et pour partie l'unité de Bavent dans le Calvados.

Ce projet a fait l'objet d'une importante concertation avec la tenue de deux enquêtes publiques aux conclusions favorables au projet. Le préfet de l'Eure, le sous-préfet des Andelys et la DREAL ont par ailleurs tenu plusieurs réunions de travail avec la société TERREAL, la commune de Vexin-sur-Epte et l'association Vexin Nature Qualité de vie.

Dans ce cadre, le projet a considérablement évolué par rapport à la demande d'origine afin de répondre aux observations et arguments exprimés pendant la phase de consultation :

- la durée d'exploitation de 30 ans a été réduite à 15 ans ;
- la distance entre la première maison et les limites d'exploitation de la carrière a été étendue de 65 m à 330 m ;
- l'arrêté préfectoral énonce comme condition à sa signature l'engagement de la société TERREAL à ne pas demander d'extension géographique du périmètre d'extraction dans la zone comprise entre le village et la carrière ;
- entre les premières habitations et les limites de la carrière sera créée une trame verte, avec mise en place d'ensembles boisés plantés en chênes truffiers sur une surface de 4 hectares. Cette trame verte sera complétée par la création de corridors écologiques reliant des boisements existants au nord et au sud ;
- TERREAL aménagera une nouvelle voie d'accès pour les camions desservant la carrière qui ne traverseront donc pas le village de Cahaignes ;
- une commission de suivi de site est créée. Présidée par le sous-préfet des Andelys, elle réunit les services de l'État, les collectivités concernées, les associations de protection de l'environnement et la société TERREAL. Elle se réunira au moins une fois par an afin de suivre l'exploitation et la mise en œuvre des dispositions contenues dans la demande d'autorisation et l'arrêté préfectoral.

Cabinet du préfet de l'Eure Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél : 02 32 78 27 33 / 35

1 / 2

Mél : pref-communication@eure.gouv.fr

www.eure.gouv.fr

@prefet.eure

[@Prefet27](https://www.instagram.com/Prefet27)

Boulevard Georges Chauvin
CS 40011 - 27022 Évreux Cedex

L'autorisation délivrée fera l'objet d'un contrôle rigoureux de la part des services de l'État afin de vérifier la tenue des engagements pris par TERREAL et le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral.

Le préfet tient à remercier l'ensemble des parties prenantes de ce projet qui ont inscrit leur action dans un sens constructif. La solution retenue tient compte des préoccupations exprimées par les riverains et par la commune de Vexin-sur-Epte. Elle permet, moyennant d'importantes adaptations, un projet essentiel pour le maintien de la fabrication de tuiles en France, importante notamment pour le bâti et le patrimoine normand.

Lien vers l'arrêté : <https://www.eure.gouv.fr/contenu/telechargement/53216/391924/file/AP%20TERREAL%20VF.pdf>

Cabinet du préfet de l'Eure
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tél : 02 32 78 27 33 / 35

2 / 2

Mél : pref-communication@eure.gouv.fr

www.eure.gouv.fr

prefet.eure

[@Prefet27](https://www.instagram.com/Prefet27)

Boulevard Georges Chauvin
CS 40011 - 27022 Évreux Cedex